

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE

EN FRANCE

L'amnistié des fonctionnaires révoqués. — L'impôt sur le revenu. — Les retraites ouvrières. — Incident dans les couloirs de la Chambre.

On sent à la Chambre une agitation inquiétante, le moindre incident la révèle ou la provoque et les discussions prennent, tout de suite, une portée qui dépasse de beaucoup l'objet en cause.

Plusieurs fois le projet de réintégration dans l'armée du député Joseph Reinach, dont on se souvient qu'il fut dans l'affaire Dreyfus, avait été renvoyé aux commissions pour amélioration du texte. Les députés socialistes voulaient faire englober dans l'amnistié tous les fonctionnaires révoqués pour actes d'indiscipline (syndicats ou autres) et puis ils ne demandent pas mieux que de faire une opposition acharnée au ministère qu'ils accusent d'avoir ressuscité les défaits d'opinion.

La question s'est posée à nouveau mardi et contre les indications du Secrétaire d'Etat des postes, la motion socialiste a été votée. On a été étonné de voir le président du Conseil ne pas prendre part à la discussion et on accuse M. Clemenceau de vouloir garder le pouvoir envers et contre tous. C'est du parti pris, aveugle ou simplement de la poignée de presse car depuis longtemps des promesses d'indulgence avaient été faites en faveur des « révoqués » et l'on se voit pas très bien un gouvernement jouant sur existence sur une question de jours.

Le calme revient toutes les fois qu'il est question d'impôt sur le revenu ; c'est le grand travail en chantier de la session et même de la législature. Déjà les 7 premiers articles ont été votés avec des majorités imposantes, mais il faut se délier du moindre amendement qui rendrait la loi impraticable. Lundi, M. de Villebois-Mareuil intervint de cette manière, afin de profiter d'une effervescence sans portée qui avait attiré les députés dans les couloirs. Le ministre et le président de la commission eurent beau intervenir, il y eut pointage et il s'en fallut de peu que tout le travail parlementaire ne fût stérilisé.

L'autre grand projet promis par le gouvernement, c'est l'organisation d'un système pour les retraites ouvrières. La Chambre a discuté la question il y a deux ans, mais le Sénat s'oppose par tous les moyens à la réalisation de cette réforme démocratique ; il ne veut pas engager l'Etat dans une voie qui le conduirait tout droit au socialisme. Néanmoins le ministre du travail maintient un discours célèbre les vus du gouvernement ; pour aboutir il faisait une concession sur la participation du fixe de l'Etat (100 millions au moins) ; c'est ce qu'on appelle le système forfaitaire. Les députés socialistes mécontents de la tactique de M. Viviani ont interpellé et la Chambre dans un ordre du jour de confiance au gouvernement a déclaré vouloir donner davantage aux retraites ouvrières.

Une interpellation sur les procédés de réclamation du journal « Le Matin » à l'occasion d'une mission africaine et des révolutions de chefs de cabinet du ministre, ont créé des incidents regrettables dans les couloirs de la Chambre. Gros mots, soufflets, coups de pieds, témoins ont été échangés entre président de la commission du budget et jeunes gens incriminés d'espionnage.

En fait, tout cela est mesquin et signifie que le maintien au pouvoir de M. Clemenceau gêne singulièrement les ambitions de portefeuille, ambitieux parmi lesquels les Doumergues de toute espèce sont légion.

A L'ÉTRANGER

Attentat contre le roi de Norvège. — Incident anglo-allemand. — Conflit sino-japonais.

En Norvège, une tentative de régicide s'est produite contre le roi Haakon. L'auteur est un Suédois et les circonstances dans lesquelles elle s'est produite semblent indiquer qu'il n'y a eu qu'un acte de folie sans conséquence. Des coups de fusil contre une fenêtre du château royal n'ont pas l'importance des balles dirigées contre Carlos I^{er} et son fils.

Une lettre privée de Guillaume II à Lord Tweedmouth, chef de l'ambassade anglaise, a provoqué une explosion inconcevable de chauvinisme à Londres. On discute actuellement un projet de constructions navales à la Chambre des Communes et les conservateurs, estimant que l'on ne fait pas assez pour maintenir l'Angleterre à son rang de dominante des mers. D'où un sentiment de germanophobie latent que l'intervention de l'empereur a surexcité.

Or, il ressort des déclarations du ministre mis en cause que Guillaume II a simplement voulu causer avec un ami cordial de questions irritantes pour faire cesser tout équivoque, sur ses sentiments belliqueux. Et il l'a fait précisément avec des intentions très conciliantes. D'où beaucoup de bruit pour rien ou du moins pour peu de chose. Mais cet incident n'aura pas pour effet de supprimer les germes d'inimitié qui existent entre les deux peuples et cela par la faute des impérialistes anglais.

Le Japon a failli partir en guerre contre la Chine. Un vaisseau, le *Tatsu-Maru* qui faisait halte à Canton, pour y déposer une partie de sa cargaison, a été saisi par les autorités chinoises sous prétexte qu'il apportait des armes destinées aux révoltés de la région du Sikiang.

Le Mikado, d'abord protesté vivement en déclarant que l'affaire ressortissait des autorités portugaises, mais voyant que la Chine s'entêtait, il a envoyé un ultimatum. Et la Chine a décliné.

LA QUESTION MAROCAINE

J'éprouve, vraiment, quelque peine à comprendre les soudaines inquiétudes qui se sont emparées de quelques radicaux aux dernières nouvelles qu'on nous a transmises du Maroc.

Evidemment, tout ne va pas pour le mieux aux environs de Casablanca et l'on ne peut pas dire, encore que les Chaouis, soient réduits. Dès que le corps expéditionnaire se hasarde à quelque distance de la base d'opérations, en colonnes, relativement faibles, il est aussitôt attaqué par les ennemis nombreux avec une furie invraisemblable. Les chocs sont rudes ; le nombre relativement considérable des morts et des blessés est là pour l'attester. Et il ne semble pas que dans ces rencontres ce soit aux Chaouis seulement que nous ayons à faire. Nos adversaires ont du canon, ce canon ne peut venir que du prétendant, de la méhalla de Moulai-Hafid. C'est en somme, contre les troupes hafidiennes que nous luttons.

Le Sultan de Marrakech aurait beaucoup de peine à prouver sa neutralité. Mais qu'y faire ? Est-ce notre faute si Moulai-Hafid a proclamé la guerre sainte et tente de lancer contre nous toutes les tribus du Maroc ? Est-ce que raison si dans une œuvre nécessaire de police et de répression nous rencontrons devant nous des difficultés et des ennemis que nous n'avions pas prévus, pour donner aux populations musulmanes le spectacle de notre retraite, de notre défaite, en même temps que la certitude de leur impunité ? A-t-on assez répété que nous étions pris dans un engrenage et qu'il était impossible de prévoir les suites de l'occupation de Casablanca ? Et après ? Toute la question est de savoir s'il nous était possible de ne

pas nous laisser prendre dans l'engrenage. Et il ne sert de rien d'accabler comme quelques-uns tentent de le faire, l'ancien ministre des affaires étrangères qui a conclu l'accord franco-anglais et qui nous a tournés du côté du Maroc. Cela ne sert de rien pour une excellente raison, tout d'abord c'est qu'il n'y a rien de plus ridicule et de plus vain que ces lamentations retrospectives. Elles sont le fait de gens qui sont incapables de prendre, aujourd'hui, au moment où il faut agir, la moindre responsabilité. Mais si l'on voulait épiloguer sur le passé ce n'est pas seulement à M. Delcassé qu'il faudrait jeter la pierre. La pénétration pacifique prônée à l'époque par M. Jaurès, n'apparaît-elle pas aujourd'hui comme la pire et la plus dangereuse des illusions ? Il n'y avait qu'un moyen de supprimer ce que le jargon diplomatique appelle les surfaces de friction entre le Maroc et nous. Non seulement il fallait renoncer à y envoyer nos instituteurs et nos médecins, mais encore rappeler tous les Français, qui s'y trouvaient ; nous interdire tout commerce, toute relation avec ses habitants. Que dis-je ? Je vois sur la carte une frontière commune de douze cents kilomètres. Surface de friction singulièrement dangereuse.

Évacuons donc l'Algérie, et par surcroît de précautions la Tunisie aussi, au Sud de la Mauritanie et le Soudan ; et tremblons encore que quelque événement inconnu ne nous accroche malgré nous au fatal engrenage. Car Allah est tout-puissant et ce qu'il a écrit, s'accomplit, malgré tout, quel que fussent les insensés qui voudraient échapper à leur destinée !

Mais s'écrie M. Camille Pelletan, notre situation est absurde. Nous faisons d'énormes dépenses, en argent et en hommes. Au profit de qui ? L'acte d'Algésiras nous le dit. Il nous interdit d'occuper le Maroc ; il nous contraint à respecter l'intégrité de son territoire, la souveraineté du Sultan et le principe de la porte ouverte. En somme, nous travaillons pour les autres et c'est pour d'autres que nous tirons les marrons du feu. Est-ce bien sûr ? Cet acte d'Algésiras dont on parle tant, doit avoir subi le sort du projet d'impôt sur le revenu de M. Camille Pelletan. Nombreux ou semblent ceux qui ne l'ont pas lu. En fait, c'est un règlement, tout à fait provisoire de l'affaire marocaine. Les plénipotentiaires ont engagé leur pays pour cinq ans.

Mais après cette période qui ne voit qu'un nouveau règlement devient nécessaire ? Et peut-on soutenir qu'après devant l'Europe et les États-Unis il sera indifférent au point de vue de nos intérêts, que la France ait tout au Maroc le rôle qu'elle y tient ou bien qu'elle l'ait laissé accepter par une autre puissance ?

Je veux en terminant emprunter à M. Camille Pelletan lui-même qui se montre si ardemment désireux de connaître les garanties de l'avenir, un mot du président de la Commission de Législation fiscale, à laquelle on reprochait aussi de nous lancer dans l'inconnu : « Mais tous les matins, toutes les fois que je me lève, s'écriait-il, je fais un saut dans l'inconnu. » Et cela est vrai. Elle faisait un saut dans l'inconnu, l'Angleterre, lorsqu'elle bombardait Alexandrie et profita de notre absurde effacement, occupait l'Égypte. Occupation essentiellement provisoire ; les gouvernements ne cessaient de le répéter, eux puissants. En fait ce provisoire est devenu si bien définitif et, si bien fini par s'imposer comme tel, à toutes les nations que nous avons dû à notre tour la reconnaître. De même les Japonais, en Mandchourie, Nominalement le pays vaste chinois ; les Japonais se flattent de respecter eux aussi l'autorité de l'empereur de Chine, l'intégrité de l'empire chinois et le principe de la porte ouverte. Allez voir en Mandchourie, si cependant il est indifférent d'être Japonais ou

d'appartenir à n'importe quelle autre nation. Pierre POISSON, Député du Gard.

Chambre des Députés

Séance du 12 Mars 1908

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

Après le dépôt de plusieurs projets d'intérêt local, M. Bonneval présente un projet de résolution tendant à interdire le vote des députés par procuration.

M. Jourde combat l'urgence ; il regrette qu'une proposition semblable ait pu se produire dans une Chambre française ; tous les adversaires du Parlement et de la République en ont fait une arme de combat ; on cherche ainsi à atteindre la représentation nationale dans sa dignité.

M. Aymard parle dans le même sens. Après une intervention du garde des sceaux, l'urgence est repoussée par 371 voix contre 210.

La Chambre valide l'élection de M. Bougues, élu député de la 1^{re} circonscription de Saint-Gaudens.

La Chambre reprend la discussion relative à l'impôt sur le revenu.

M. le président donne lecture de l'article 8 ainsi conçu :
Sont imposables dans la 2^e catégorie toutes les propriétés non bâties, à l'exception de celles qui se trouvent dans les conditions prévues pour les propriétés bâties au 2^e paragraphe de l'article précédent.

Après un échange d'observations entre M. J. Quibaud, Pelletan et le ministre des finances, l'article 8 est adopté.

On aborde la discussion de l'article 9, ainsi conçu :

L'impôt est établi au nom des propriétaires dans les communes où sont situées les propriétés imposables ; il est calculé sur la valeur locative réelle de ces propriétés, évaluée comme il est indiqué à l'article 3 de la loi du 31 décembre 1907, déduction faite du cinquième de ladite valeur locative.

M. Monsservin présente l'amendement suivant :
Rédiger comme suit la 2^e partie de cet article : Il est calculé sur la valeur réelle de ces propriétés, évaluée comme il est indiqué ci-après, déduction faite d'un quart de ladite valeur locative.

Ce que l'orateur demande, ce n'est pas une faveur, ce n'est que de la justice ; il importe de faire disparaître les monstruosités fiscales dont ont souffert jusqu'ici nos agriculteurs.

A la demande du ministre des finances et de la commission, M. Monsservin retire son amendement ; l'article 9 est adopté.

Séance du 13 mars 1908

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre a discuté l'interpellation de M. Raiberti sur la situation des effectifs militaires. L'orateur estime qu'il y a un fléchissement dans notre organisation militaire.

M. le ministre de la guerre répond à l'orateur et démontre que si tout n'est pas parfait, on ne saurait avoir des craintes sur notre état militaire.

La Chambre vote l'ordre du jour pur et simple.

M. Berteaux parle pour l'amnistié des fonctionnaires révoqués.

Après une réplique de M. Clemenceau, l'ordre du jour, de confiance est voté par 311 voix contre 139.

Sénat

Séance du 12 mars 1908

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

Le Sénat aborde la discussion de la proposition de M. Théodore Girard tendant à modifier la loi du 30 décembre 1903, relative à la réhabilitation des faillis.

M. le garde des sceaux demande de voter le texte de la commission qui met fin à une situation pénible pour beaucoup de gens plus malheureux que coupables ; leurs obligations vis-à-vis des créanciers ne disparaissent pas ; on ne supprime que la pénalité.

M. Béranger demande de n'accorder la réhabilitation réelle aux faillis après dix ans, qu'autant que la probité des faillis aura été reconnue par le tribunal ; cet amendement est repoussé par 184 voix contre 98 et le texte de la commission est adopté ; les divers articles et l'ensemble du projet sont adoptés.

Le Sénat aborde la discussion du projet de loi autorisant le ministre des affaires étrangères à accorder à la mission laïque pendant quinze ans une subvention annuelle de 18.000 fr.

M. Delahaye combat le projet comme devant servir à une inévitable effieine maçonnique et amener la ruine du protectorat français en Orient.

La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

Séance du 13 mars 1908

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Le Sénat vote un crédit de 18.000 fr. en faveur de la mission laïque.

Il vote également un projet relatif à la vente et au rachat des fonds de commerce.

Les dynasties

Le régime parlementaire se consolide chez nous, ce n'est pas douteux. La meilleure preuve est que les fonctions principales y demeurent héréditaires. On est aujourd'hui député de père en fils comme jadis on était prince ou noble. Il faut encore la formalité de l'élection, mais, comme jadis les premiers Capétiens, et plus près, les empereurs d'Allemagne, les pères prennent l'habitude de faire élire leurs héritiers de leur vivant, afin de leur assurer leur succession. Les fléts sont même depuis dimanche réversibles sur la tête des ascendants. M. Archimbaud père a été élu député de Die en remplacement d'Archimbaud fils ; momentanément empêché. C'est une régence.

La Chambre s'apprête à valider l'élection de M. Judet fils, élu à la place de son père, et que l'on a songé à inqualifier parce que, lui aussi, avait fait des promesses au sujet des quinze mille. Mais on s'en est tenu à la menace, car il n'eût pas été bon que le fils ne s'assit pas sur le siège qu'avait occupé le père.

Les dynasties parlementaires sont encore peu nombreuses, mais l'exemple est donné et soyez persuadé qu'il sera suivi.

M. Jean Dupuy, sénateur, a fait nommer son fils député. De même, M. Chaumié. De même, M. Razimbeau. Ainsi, autrefois, les fils des comtes se faisaient appeler vicomtes.

N'oublions pas M. Chautemps, qui, député de la Savoie, fut nommé sénateur et vit son fils élu député à sa place.

M. Thivrier fils est député après son père... Il est socialiste comme celui-ci. Mais tandis que Thivrier père était ouvrier mineur, Thivrier fils est docteur en médecine. Les fondateurs de maisons ont toujours aimé à donner à leurs descendants les grâces de l'éducation qui leur manquait.

Nous avons aussi les porteurs de grand noms qui doivent à ces grands noms, sans compter leurs qualités personnelles, d'avoir été appelés à un poste enviable. Exemple : M. le député Carnot, M. le député Arago.

Il y a même du féminisme dans notre hérédité parlementaire. M. Janet a succédé à son beau-père, M. Tramau.

Tout cela est très rassurant pour l'avenir du régime, et un peu inquiétant aussi. Le jour ne viendra-t-il pas où les ancêtres trouveront humiliante la formalité de l'investiture électorale pour leurs descendants et prétendront leur assurer leur succession par simple droit d'héritage !

(Du Cri de Paris)

A l'Union

Malgré le beau nom qu'il porte, le discord règne parfois dans ce cercle. L'autre jour, elle y souffla en tempête. De quoi s'agissait-il ?

Voici :
Elirait-on à nouveau le duc ? Ou bien le marquis monterait-il au fauteuil ? Il s'agissait de la présidence du cercle, de M. le duc de Rohan et de M. le marquis de Vogüé.

M. le duc l'emporta. On dit que sa victoire sera célébrée en vers...

M. le marquis de Vogüé avait cependant des partisans résolu. Ces messieurs étaient animés des plus louables intentions. La présidence dévolue à l'éminent académicien signifiait à leurs yeux rénovation, et aussi, pour tout dire, quelque chose de plus — dont nous parlerons tout bas et sérieusement.

On sait de quelle mondiale estime est entourée l'Union, et combien cette réputation de respectabilité est sévèrement entretenue, par les effets d'un règlement rigoureux, et aussi, légitimement mérité.

Or, quelques membres du club, que dis-je, du comité, ont eu la malchance de laisser planer des doutes sur leurs relations sentimentales. On allait même jusqu'à dire que certains, parmi les plus distingués de ces messieurs, privaient le beau sexe des égards qui lui sont dus. On ne calomnie que les grands de ce monde. Dans leur imprudence, certains membres réclamaient des châtiments exemplaires. Il fallait avant tout faire sortir ces messieurs du comité. Mais on a compris le danger d'une justice sommaire. On reste dans l'expectative — et le comité a été réuni à l'unanimité.

(Du Cri de Paris)

Le Secret du Roi

Le mystère du château de Dublin continué à s'envelopper d'une ombre inéffable. Non seulement on n'a pas encore découvert les voleurs des bijoux de la couronne, mais Lord Aberdeen, qui a tous les moyens de mettre sur la bonne piste le Sherlock Holmes du meilleur flair, se croise placidement les bras.

Miss Marie Corelli, la célèbre romancière socialiste et combative, vient, dans un article sensationnel qui fait le tour de la presse anglaise, de mettre le vice-roi d'Irlande en demeure de parler.

Il ne parlera pas. L'honneur de sir Arthur Rivers, qui avait la garde du trésor et qui a donné sa démission en refusant de s'expliquer, reste sous le coup des suspensions. Lord Aberdeen et sir Arthur Rivers ont, dit-on, la bouche clouée par ordre.

On assure, dans l'entourage le plus intime de la cour, que cette affaire, si les tribunaux étaient saisis, mettrait à nu des scandales aussi retentissants que ceux de Liebenberg ; des membres de la plus haute aristocratie britannique s'y trouveraient compromis. Edouard VII serait en possession du secret, mais il aurait interdit formellement de l'étaler sous les yeux du public.

Je ne veux pas, aurait-il dit, que l'Europe sache qu'il y a dans mon royaume de la pourriture comme dans un Etat voisin.

Mais Marie Corelli, qui ne craint pas la bataille, se serait juré de faire la pleine lumière sur cette obscurité voulue.

(Du Cri de Paris)

INFORMATIONS

Au Maroc

Moulai-Hafid demande la paix
Le général d'Amade télégraphie du bivouac de l'oued Tamazer le 11 mars, à deux heures du soir, que les troupes campent sur l'oued Tamazer, entre Seltat et Sid Abd-El-Kerim. Dans les diverses opérations, le service des ravitaillements a fonctionné d'une façon parfaite, ainsi que le service de santé. L'état sanitaire est satisfaisant.

A l'occasion de la rentrée du 2^e

goum algérien, le général a passé à Sidi-El-Aïdi, sur l'oued El-Mils, la revue des troupes sur le terrain même du combat du 17 février. A l'issue de la revue, les troupes ont poussé des vivats en l'honneur de la France, du président de la République et de leurs camarades morts à l'ennemi.

La région est réoccupée aujourd'hui par de nombreux douars. Les gens des tribus vaquent en toute confiance aux travaux agricoles. L'effet produit par l'écrasement des Mdakra et des Mzab est considérable.

Le général a reçu plusieurs messages autographiés de Moulaï-Hafid et des chefs de ses méhallas, qui demandent la suspension des opérations militaires et la paix.

D'autre part, El Glaoui et El Mtouggi, qui sont les principaux soutiens de Moulaï-Hafid, ont adressé des demandes formelles de soumission.

Le général a transmis ces propositions à notre agent diplomatique, se considérant quant à lui, comme exclusivement chargé de la direction des opérations militaires qui ont pour but de briser la résistance des tribus rebelles.

Ajoutons que le général Picquart a communiqué jeudi matin ces nouvelles au conseil des ministres.

La faillite de Moulaï-Hafid
La démoralisation gagne toujours dans les troupes de Moulaï-Hafid. Tous ceux qui ont pris part à quelques combats contre les Français, et qui rentrent chez eux, ne veulent plus entendre parler de guerre sainte. Ils disent qu'on ne peut rien contre les chrétiens, et que c'est un véritable crime que d'envoyer les musulmans se faire battre.

Les tribus sont lassées de payer à Moulaï-Hafid les contributions qu'il leur impose. Les Doukkala, notamment, commencent à trouver que Moulaï-Hafid leur coûte très cher, sans autre résultat que de les avoir compromis inutilement dans sa rébellion.

Européens prisonniers des M'Dakra
L'amiral Philibert a télégraphié mercredi qu'un Français, nommé Parret et un Italien, nommé Bianchi, qui malgré la défense faite par les autorités militaires, étaient allés se promener sur le territoire des M'Dakra, ont été faits prisonniers par un groupe de dix cavaliers marocains à Ould-Mansour. On craint qu'ils n'aient subi à l'heure actuelle les pires tortures.

Le général d'Amade, qui se trouve précisément dans la région où cet incident s'est produit, a été avisé, et va faire tout ce qui sera possible pour retrouver les deux voyageurs et les soustraire à la mort s'il en est temps encore.

Les fonctionnaires réintégrés
Le *Matin* annonce que comme sanction au vote émis mardi par la Chambre concernant la réintégration des fonctionnaires révoqués pour actes d'indiscipline, le gouvernement a l'intention de procéder par mesure individuelle. On cite les noms des agents des postes Quilici, Amalric, Michel ; mais il ne semble pas que le cabinet, après délibération, puisse se prononcer pour une mesure totale de réintégration. Des mesures individuelles seront prises avant la discussion de la loi devant le Sénat.

Le Pape et le divorce
Le *Morning Post* annonce le prochain mariage du prince de Schönburg, époux de la princesse Alice de Bourbon, fille du prétendant Don Carlos, avec la comtesse de Pug, le pape ayant consenti à autoriser le divorce du prince d'avec son infidèle épouse, bien que la religion catholique proclame l'indissolubilité du mariage. Il faut croire qu'il est avec les princesses, comme avec le ciel, des accommodements.

Le plus piquant de l'affaire, c'est que ce fut Sarto, patriarche de Venise, qui, il y a onze ans, bénit l'union que vient de dissoudre le même Sarto, actuel dépositaire en ce bas monde des lumières du Saint-Eprit.

Petites Nouvelles
Dans sa séance de jeudi, l'Académie française a refusé un legs de 100 000 francs qui lui avait été fait par une Française établie en Amérique. Un certain nombre de clauses rendent ce legs inacceptable par l'Académie.

— La chambre criminelle de la Cour de Cassation vient de rejeter le pourvoi formé par la femme Zilles, contre l'arrêt de la Cour d'assises du Calvados qui, le 6 février, l'a condamnée à la peine de mort pour assassinat de son mari.

— La Cour d'assises de la Manche a condamné à mort le nommé Lefort pour vol, meurtre et incendie.

— Quinze paquets de valeurs du courrier de New-York ont disparu du transatlantique *Celtic*.

— Une forte secousse de tremblement de terre a été ressentie en Algérie. A Blidah, plusieurs maisons ont été lézardées.

CHRONIQUE LOCALE

IMPUNITÉ !

Plusieurs de nos amis nous demandent où en est l'affaire de fraude commise par le sénateur chéquad.

Hélas ! nous l'avons signalée au procureur de la République et depuis elle paraît dormir son lourd sommeil dans les cartons du parquet.

Mais ce qu'il y a d'intéressant à noter dans toute cette histoire, c'est que, avec un cynisme parfait, la feuille du sénateur chéquad avoue carrément le méfait commis par le maire de Frayssinet-le-Gélat.

Pour la feuille, il n'y a pas de quoi fouetter un chat ; le maire Béral mérite presque des félicitations pour avoir provoqué de la part des républicains une protestation contre son attitude d'administrateur indelicat.

Mais là où le cynisme dépasse les bornes, c'est lorsque les clients du sénateur-maire de Pechfumat signalent au parquet le maire républicain qui fut accusé d'irrégularité d'inscription électorale.

« Nous n'avons pas à intervenir » contre ce maire ; nous avons trop le respect de notre magistrature pour lui tracer son devoir et lui donner des ordres » écrit la feuille qui oublie que, quelques lignes au-dessus, elle rappelle ce cas dont nous avons également parlé dans notre lettre ouverte au Procureur, parce que les bons apôtres d'à-côté avaient tout fait contre ce maire qui fut, on le sait, suffisamment inquiété.

Mais est-ce qu'il est permis par la feuille de toucher à son manitou ? Est-ce que la loi peut s'occuper des méfaits du sénateur chef des condottieri du Lot ?

Allons donc, la loi n'est faite que pour les manants, les pauvres diables qui ne savent pas se procurer des ressources au détriment des contribuables et des gogos !

C'est pourquoi dans son plaidoyer, la feuille s'écrit que tous ceux qui osent prétendre imposer le respect de la loi aux parlementaires véreux ne sont pas des républicains !

Encore une illusion de plus que brutalement nous ôte le moniteur des hommes d'affaires !

Bataillez donc pour que chacun ait sa place au soleil, pour que personne ne puisse trafiquer impunément et de fonctions publiques et de mandat politique, et vous serez injurié, baffoué : on vous criera : « Eh va donc, sale réactionnaire ! »

La justice ne doit sévir que contre les misérables, contre les timides, contre les humbles !

C'est dire que le sénateur chéquad et maire fraudeur de Frayssinet-le-Gélat jouira encore de l'impunité dont seuls les honnêtes gens, les citoyens qui font leur devoir devraient jouir.

Les rôles seraient-ils renversés ! Il faut cependant espérer qu'il n'en sera pas ainsi ; et bien que le sénateur-maire fraudeur se tire d'affaire une fois de plus, nous souhaitons que la liste des constatations navrantes de passe-droits et de silences coupables soit close le plus tôt possible.

Ces souhaits se réaliseraient-ils ?
LOUIS BONNET.

Mauvaise foi !

J'ai connu un percepteur qui réclamait souvent deux fois les impôts à ses contribuables. Ceux qui, négligents, avaient perdu leurs quittances, payèrent deux fois.

Quant à ceux qui les avaient conservées et qui les mettaient sous le nez du percepteur, ils recevaient parfois la réponse suivante : « Vous avez les quittances, c'est possible, mais vous ne m'avez pas payé ! »

L'affaire du *moteur allemand* me rappelle inévitablement cette histoire. La feuille d'à côté dit : « Vous me prouvez surabondamment que le moteur et les pompes ont été fabriqués en France, mais il reste l'étiquette et il vient tout de même d'Allemagne ! Vous me montrez la quittance, mais vous n'avez pas payé. »

Qu'importe à la feuille que cette étiquette fût sur un wagon contenant un foudre de chapellerie venant de Magdebourg et destiné à un chapelier d'Espéraza, foudre qui fut, par erreur, arrêté à Cahors et même porté au Château-d'Eau d'où il fut réexpédié au véritable destinataire ; comme la bonne foi n'étouffe pas le directeur de la feuille d'à côté, et les divers Bobinards qui gravitent autour de lui, ils continuent leur antienne.

Insister serait superflu, les électeurs honnêtes de tous les partis sauront voir de quel côté est la vérité, de quel côté est le mensonge.

L. B.

A la gare

M. Stugler, contrôleur de l'exploitation à la compagnie d'Orléans en résidence à Cahors, est nommé chef de gare à Vierzon.

Il est remplacé par M. Dufour, actuellement agent commercial à Figeac.

FÊTES DE CHARITÉ

Le Comité des jeunes gens de Cahors, figurant dans la cavalcade du 31 mai, informe la jeunesse des communes du Lot, qu'il sera très heureux de les voir prendre part aux mêmes Fêtes. Il l'invite à se réunir pour former des chars ou des groupes allégoriques.

Le Comité a déjà reçu l'adhésion de plusieurs chefs-lieux de canton et communes du Lot, il espère que toutes les localités de quelque importance fourniront leur contingent d'attractions variées.

Les adhésions seront reçues par MM.

Péret, négociant, Bd Gambetta.
Péfourque, négociant, Bd Gambetta.
Lérins, négociant, rue de la Mairie.
qui donneront également tous les renseignements qui pourraient être utiles aux jeunes gens qui ont l'intention de prêter leurs concours à ces fêtes.

Chambre de Commerce de Cahors

Développement de notre Commerce extérieur

M. le Ministre des Affaires Etrangères, d'accord avec M. le Ministre du Commerce, a confié à M. Blanchard de Farges, Ministre plénipotentiaire, la mission de rechercher les mesures propres à rendre de plus en plus efficace les concours que les Agents Diplomatiques et Consulaires ont à prêter à nos industriels, négociants et agriculteurs, en vue notamment de développer l'exportation en Europe des produits Français.

M. Blanchard de Farges, viendra à Cahors le jeudi 26 mars courant, entre 2 et 3 heures, à la Chambre de Commerce, Boulevard Gambetta, n° 51, pour s'entretenir des questions qui font l'objet de sa mission, avec les négociants, agriculteurs et industriels que le commerce d'exportation peut intéresser.

Ces derniers sont instamment priés de se rendre au jour fixé à l'invitation ci-dessus qui leur est faite par M. Blanchard de Farges, et par la Chambre de Commerce de Cahors.

CONGRÈS NATIONAL des Planteurs de Tabac

Vendredi 13 mars ont commencé les travaux du congrès des planteurs de tabac français réunis à la Bourse du Travail de Cahors.

200 délégués parmi lesquels plusieurs délégués des départements voisins où la culture est permise assistaient à cette séance.

En ouvrant la séance, le Président de la Fédération prononce une allocution pour saluer les délégués puis l'on procède à la nomination du bureau.

Sont élus :
Président : M. Ilbert.
Vice-présidents : MM. Rasset, de la Hte-Savoie et Rousselle du Pas-de-Calais.

Secrétaire : M. Griffet, de l'Isère.
Ce dernier donne lecture d'un rapport résumant les desiderata des planteurs de France et les justifiant.

Le Congrès vote à l'unanimité l'impression de ce rapport et entreprend par le détail l'examen et la discussion de chacune des réformes réclamées.

Séance de l'après-midi

Dans sa séance de l'après-midi, le Congrès approuve tous les desiderata exprimés par le Syndicat de Cahors.

Il examine et approuve aussi également divers vœux : modification de la loi de 1816 dans un sens plus libéral ; influence d'experts dans la composition des règlements ; représentation des planteurs dans toutes les Commissions administratives et dans les Commissions de répartition des primes ; publication du bilan de la caisse du centime ; apurement de la caisse du centime par les représentants de l'administration contradictoirement avec les délégués des syndicats.

M. Rachel, d'Agen, donne lecture d'un rapport concluant à la nécessité d'une enquête parlementaire et extra-parlementaire sur la situation économique des planteurs.

Le syndicat de Saint-Géry dépose un vœu tendant à ce que l'administration, lorsque le poids des balles dépassera le kilo de 500 grammes, paye un kilo et en cas de refus, que l'administration paie exactement le poids des balles.

Obsèques civiles

Mardi dernier, on lui eut à Cahors les obsèques purement civiles du citoyen Boisse, restaurateur, décédé

après une longue et douloureuse maladie.

Une foule énorme a suivi le convoi funèbre au cimetière où quelques paroles d'adieu ont été adressées à un délégué de la Loge *Aurore Sociale*,

Jeux Floraux de 1908

Voici le programme du 6^e concours des Jeux Floraux organisé par la Société l'Union Littéraire et Artistique de Cahors.

Section de Langue Française

1^{re} PARTIE : PROSE

Sujet imposé : Dialecte et Histoire : De l'évolution des idées et opinions par la science. — Prix : une rose en vermeil.

Sujet libre. — Prix : une perle en argent et or.

2^e PARTIE : POÉSIE

Sujet imposé : Ode à la forêt. — Prix : une violette en vermeil.

Sujet libre. — Prix : une églantine en argent et or.

3^e PARTIE : THÉÂTRE

Sujet libre : une comédie en prose. Prix : un souci argent et or. — Un drame en un acte en prose. Prix : une marguerite argent et or.

Sujet libre : une comédie en vers. Prix : une jacinthe argent et or. — Un drame en un acte en vers. Prix : un œillet argent et or.

Section de Langue Romane (Langue d'Oc)

POÉSIE

Sujet imposé : (dialecte du Quercy) : Le bon vieux temps. — Prix : un iris argent et or.

PROSE

Sujet libre. — Prix : une orchidée argent et or.

Délégués diplômés seront décorés comme seconds prix dans chaque section.

Les envois seront reçus du 15 mars au 31 mai inclus, terme de rigueur.

Passé ce délai, les œuvres seront refusées.

Toutes les œuvres devront porter à côté du titre une devise. Cette devise sera répétée sur une enveloppe cachetée à la cire et qui sera ouverte seulement après le classement. Cette enveloppe devra renfermer le nom et l'adresse du concurrent et être insérée dans le pli d'envoi du manuscrit.

Les fleurs, d'une grande valeur artistique, sont fournies par une des meilleures maisons de Paris.

Adressez toutes les communications à M. Eugène ROBERT, secrétaire général des Jeux Floraux, rue du Lycée, CAHORS.

Postes et Télégraphes

Un concours pour le recrutement de dames employées aura lieu les 21 et 22 mai 1908 au chef-lieu de chaque département.

Le nombre maximum des admissions est fixé à six cents.

Peuvent y prendre part les postulantes sans infirmités ayant une taille de 1 m. 50 au minimum, âgées de 18 ans au moins au 21 mai et de 25 ans au plus au premier janvier.

Par exception, la limite d'âge est reculée pour les aides d'une durée égale à celle de leurs services en cette qualité, sans pouvoir dépasser 35 ans au premier janvier 1908.

Aucune demande de dispense ne sera prise en considération.

Les candidates devront se présenter en personne et sans retard au directeur des postes et des télégraphes de leur département.

La liste d'inscription sera close le 18 avril au soir.

Rechargements cylindrés

Opérations probables entre le lundi 16 et le samedi 21 mars 1908

ROULEAU A VAPEUR N° 1

Chemin de grande communication n° 45, de Cahors à Lafrançaise par Montcuq. Répandage et cylindrage entre 18 k. 6 et 19 k. 181 (entre Castelfranc et Anglars) ;

Chemin de grande communication n° 8, de Cahors à Touzac. Répandage et cylindrage entre 36 k. 5 et 37 k. 0 (entre Lagardelle et Grézels) ;

Chemin de grande communication n° 28, de Lohme à Villefranche. Répandage et cylindrage entre 32 k. 3 et 32 k. 7 (vers St-Jean) ;

Chemin de grande communication n° 8, de Cahors à Touzac. Répandage et cylindrage entre 38 k. 8 et 39 k. 285 (entre Grézels et Puy-l'Évêque) ;

Chemin de grande communication n° 44, de Cazals à Montaigny par Puy-l'Évêque. Répandage et cylindrage entre 12 k. 4 et 13 k. 4 (vers Issudol).

ROULEAU A VAPEUR N° 2

Chemin de grande communication n° 32, de Vers à Rocamadour par Labastide-Murat. Répandage et cylindrage entre 4 k. 0 et 5 k. 0 (entre Guilloit et St-Martin-de-Vers) ;

Chemin de grande communication n° 32, de Vers à Rocamadour par Labastide-Murat. Répandage et cylindrage entre 7 k. 0 et 8 k. 0 (entre St-Martin-de-Vers et St-Sauveur-la-Vallée) ;

Chemin de grande communication n° 10, de Labastide-Murat à Montpezat par St-Géry. Répandage et cy-

lindrage entre 0 k. 0 et 2 k. 0 (entre Soullomès et St-Cernin).

Dressé par l'Agent-voyer d'arrondissement soussigné.

Cahors, le 13 Mars 1908.

LAGARDE.

Théâtre de Cahors

« Nos Magistrats » la nouvelle pièce de M. Arthur BERNÉDE sera tout prochainement représentée dans notre ville.

Fait sans précédent, cette pièce dont la première représentation a été donnée à Lille par la Tournée René GERVAIS sera interprétée par tous les créateurs.

Nous rappelons à nos lecteurs le succès obtenu tout récemment à Cahors par Sous l'Épaulette! de M. A. Bernède, sous la direction de M. René GERVAIS.

PROGRAMME DU 15 MARS 1908

Les Cadets (Allegro), Sou-a
La Poupée de Nuremberg (Ouv.), Adam
España (Valse), Chabrier
Miss Hélyett (Fantaisie), Audran
Marche des Échassiers Landais, Millof
Allées Fénélon, de 3 à 4 heures

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 7 au 14 mars 1908

Naissances

Monteil, Henri, rue du Rempart, 32.
Fernande, à la Maternité.

Publications de Mariages

Girma, Jean-Louis-Emile, libraire, et
Ticou, Françoise-Marcelle, s. p.
Larrieu, Adrien-Henri, menuisier, et
Mirassou, Clothilde-Françoise-Pétronille, ménagère.

Décès

Delfour, Marie, s. p. veuve Brugalières, 82 ans, au Château de Larroque.

Floirac, Agnès, s. p. 65 ans, célibataire, rue des Boulevards, 11.

Lury, Pierre, cultivateur, 31 ans, célibataire, à Saint-Henri.

Castelnau, Adrien, 3 ans, rue Lastié, 27.

Boisse, Pierre, aubergiste, 63 ans, Place Thiers, 3.

Delfau, Marcel-Aimé, 4 ans, rue Nationale, 4.

Tralage, Clémentine, religieuse aux Dames-de-Nevers, 84 ans, rue Jean-Caviolle, 4.

Calmon, Perrette, s. p., veuve Blanc, 70 ans, à Bégous.

Cubaynes, Edouard-Jean-Etienne, soldat au 7^e de ligne, 23 ans, célibataire, Hospice.

Gros, Marguerite, s. p., veuve Calmettes, 64 ans, rue des Boulevards.

Service des Pharmacies

La Pharmacie de service pour le Dimanche 15 Mars, sera :

La Pharmacie FRAPIN, 10, rue de la Liberté.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 13 mars, 1 h. 31 s.

Au Maroc

Une dépêche du Maroc signale le calme dans les ports ; des nouvelles provenant de Casablanca et des avis annonçant la soumission de Moulay-Hafid ont jeté le désarroi parmi les tribus marocaines voisines des frontières algériennes.

Condammnation à mort

Le Conseil de guerre de Rouen a condamné dans la matinée à la peine de mort, et à la dégradation militaire le soldat Duchesne, coupable de vol, de désertion et d'assassinat.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 14 mars, 7 h. 39 m.

Entrevue de souverains

Le roi Alphonse visitera le roi Edouard à Biarritz, à son retour du voyage à Barcelone, et dans la huitaine qui précèdera le départ d'Edouard VII pour l'Angleterre.

Au Maroc

Le général Lyauté et M. Regnault quitteront Tanger lundi à bord du « Cassard », pour Cassablanca.

Les Français ont occupé hier Azemmour.

A Barcelone

Le maire de Barcelone a démissionné.

La santé de M. Campbell
L'état de santé de M. Campbell-Bannermann est désespéré.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Catus

Comme épilogue de la conférence faite par M. Soulié, vétérinaire, sur la tuberculose, (reproduite dans nos deux derniers numéros), nous citerons une communication qui a été faite à l'Académie de Médecine, par le docteur Cugillière, de Toulouse, sur la découverte d'un nouveau sérum curatif de la tuberculose.

En vérité, le conférencier précité, a été bon prophète, car il existe des expériences faites sur des cobayes et humains que ces animaux ont été guéris par ce sérum. Les faits ont été confirmés par les recherches bactériologiques faites à l'hôpital Bichat, par le professeur Roux. Les conseils sanitaires de la Gironde et de Lot-et-Garonne ont, d'autre part, constaté la guérison par ce même sérum de bovins tuberculeux.

La commission nommée par l'Académie de Médecine, apportera prochainement son rapport sur cette importante question.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des résultats.

Crayssac

Mise au point. — Nous avons signalé tout dernièrement les manœuvres tentées par les cléricaux dans le but de compromettre un des nôtres et de créer la division dans le parti républicain à Crayssac.

En réponse aux allégations de la gent réactionnaire, M. A... nous prie de déclarer :

1^o Que, en aucune circonstance, il n'est allé faire des excuses au curé ;

2^o Qu'il est absolument étranger à l'envoi de lettres ou billets anonymes ;

3^o Et enfin que, pour le surplus, il a cru agir dans l'intérêt du parti.

Cette rectification faite, M. A... nous permettra de lui dire, sans essayer d'approfondir autrement son cas qu'il s'est laissé rouler sur toute la ligne.

Les républicains doivent se méfier particulièrement des avances papalardes — *Timeo Danaos*... — qui leur sont faites par les hommes de sacristie, et leur devoir est de se serrer unis et compacts autour des municipalités combattues par les curés. Pas d'accointances, pas de compromissions avec les réactionnaires, car on peut être sûr d'avance de conclure un marché de dupes.

Cela dit, nous faisons le plus pressant appel à nos amis de Crayssac pour que, refusant tous ressentiments plus ou moins justifiés, ils fassent l'union la plus complète en vue des élections municipales.

Pas d'excommunications réciproques, pas de querelles intestines ; certaines incorrections doivent être oubliées pour ne voir que le but à atteindre.

Si, par la faute des uns ou des autres, la partie a été légèrement compromise tout peut encore se réparer. Nous avons la certitude que M. A..., ainsi que tous les vrais républicains de Crayssac, sauront faire leur devoir.

M. C.

Frayssinet-le-Gélat

Deniers communaux. — Les contribuables de la commune de Frayssinet-le-Gélat, soucieux de leurs propres intérêts, nous sauront peut-être gré de mettre sous leurs yeux, la façon toute particulière dont nos édiles cléricaux et réactionnaires régissent les affaires communales au mépris de l'intérêt général.

Il s'agit de grosses réparations faites au chemin rural ou de servitude qui conduit chez M. D..., au Pech-Grand. Serait-il vrai que c'est avec l'argent des contribuables que ce travail a été payé et dans le seul but d'être agréable à celui qui est devenu l'intendant de Sire Béral ?

Serait-il vrai que en récompense des services qu'il peut rendre aux partis des régimes déçus et pour l'encourager à continuer l'œuvre néfaste qu'il a entreprise, dans sa commune et celle des environs, pour égarer la République, le Conseil municipal, quelques membres exceptés, aurait voté les fonds nécessaires à la reconstruction du dit chemin ?

Si oui, nous promettons à ces messieurs du Conseil que les électeurs s'en souviendront au mois de mai !

Saint-Caprais

Chronique agricole

EMBALLAGE DES FRAISES POUR L'ANGLETERRE

Le 5 février s'est tenue au Tavistock Hôtel, près du marché de Covent Garden, à Londres, une conférence publique de producteurs, commissionnaires, acheteurs, marchands en gros et en détail de fruits, pour discuter et fixer certains points relatifs à l'usage des emballages perdus pour le transport des fraises en Angleterre.

Cette conférence, dans laquelle on a conseillé d'adopter le panier ovale ou rectangulaire en bois tranché avec poignée mobile, tel que celui usité à Glasgow et à Jersey, est arrivée aux conclusions suivantes :

Dans l'intérêt du public, du producteur et du commerce, tous les envois de fraises devraient être faits dans des emballages perdus et neufs.

Tous les colis de fraises envoyés au marché devraient avoir un poids uniforme et on recommanda le poids de 5 livres. Si non, le poids net devrait être timbré ou marqué sur chaque colis.

Chemin de fer d'Orléans

Relations entre Paris et l'Amérique du Sud

Billets directs simples et d'aller et retour, première classe, entre Paris-Quai d'Orsay et Rio de Janeiro, Santos, Montevideo et Buenos-Ayres (via Bordeaux ou Lisbonne), ou réciproquement.

Faculté d'embarquement ou de débarquement à Bordeaux ou à Lisbonne.

Prix pour les voyageurs au-dessus de 12 ans

DE OU POUR PARIS-QUAI D'ORSAY

A Rio-de-Janeiro : billets simples, 990 fr. 85 (1); billets d'aller et retour, 1.578 fr. 80.

A Santos : billets simples, 1.015 fr. 85 (1); billets d'aller et retour, 1.618 fr. 80.

A Montevideo ou Buenos-Ayres : billets simples, 1.165 fr. 85 (1); billets d'aller et retour, 1.858 fr. 80.

(1) Dans le cas d'emprunt de la voie de fer entre Bordeaux et Lisbonne, en raison de l'augmentation de l'impôt du Gouvernement espagnol, les prix totaux doivent être augmentés de 2 pesetas 85.

Durée de validité : (a) des billets simples, 4 mois; (b) des billets d'aller et retour, un an. Faculté de prolongation pour les billets aller et retour.

Enregistrement direct des bagages pour les parcours par fer.

Faculté d'arrêt, tant en France qu'en Espagne et en Portugal, à un certain nombre de points.

Billets d'aller et retour entre toutes les gares des réseaux d'Orléans et de Lyon.

En vue de faciliter les relations des voyageurs entre les réseaux d'Or-

léans et du P. L. M., les Administrations de ces deux Compagnies viennent de se mettre d'accord en vue de la délivrance de billets d'aller et retour communs, de toute gare à toute gare.

La mise en application n'aura lieu toutefois, qu'après approbation ministérielle.

ETUDE

M. Pierre HUARD

AVOUCÉ A CAHORS
Boulevard Gambetta, N° 41
(Successeur de M^{re} Camille SAUTET et Léon TALOU)

Extrait

D'UNE
Demande en séparation de biens

D'un exploit du ministère de Maître BLADANET, huissier à Saint-Géry, en date du douze mars mil neuf cent huit, enregistré,

Il appert :
Que la dame Philomène RAMES, sans profession, épouse du sieur Victor SARROY, propriétaire, avec lequel elle est domiciliée à Crégols, A formé contre le sieur Victor SARROY, son mari, propriétaire à Crégols, sa demande en séparation de biens :

Et que M^{re} Pierre HUARD, a été constitué avoué pour la demanderesse.

Pour extrait certifié conforme, Cahors le 13 mars 1908

L'avoué poursuivant,
P. HUARD.

ASSISTANCE JUDICIAIRE
Décision du Bureau de Cahors du 6 Novembre 1907

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

Le Tribunal de commerce de l'arrondissement de Cahors, siégeant en audience ordinaire le vendredi 13 mars 1908, a déclaré en état de faillite le sieur Alcide BARRAS, épiciier à Catus.

Monsieur L. Paubert, l'un des membres du Tribunal, a été nommé juge commissaire, et Monsieur Rousseau agent général d'assurances demeurant rue de la mairie à Cahors, syndic provisoire.

L'apposition des scellés a été ordonnée partout où besoin serait.

La date de la cessation des paiements a été provisoirement fixée au jour du jugement déclaratif de faillite.

La présente insertion est faite conformément à l'article 442 du code de commerce.

Le Greffier,
LAUNAY

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTE DE MEDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
L'ÉCOLE NORMALE
D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

BELLE JARDINIÈRE

PARIS 2, Rue du Pont-Neuf, 2 PARIS

La PLUS GRANDE MAISON de VÊTEMENTS DU MONDE ENTIER

VÊTEMENTS

pour HOMMES, DAMES et ENFANTS

TOUT ce qui concerne la TOILETTE de l'Homme et de l'Enfant

avec Franco de CATALOGUES ILLUSTRÉS et ÉCHANTILLONS au choix.

Expéditions Franco de port à partir de 25 Francs.

SEULES SUCURSALES: LYON, MARSEILLE, BORDEAUX, NANTES, ANGERS, SAINTES, LILLE.

A VENDRE

Une Locomobile 6 chevaux et son batteur à double nettoyage (Système de la Société Française)

Une autre LOCOMOBILE 8 chevaux DE LA MÊME MAISON

Une Remonn 12 chevaux

S'adresser à M. PONS FILS, mécanicien à Saint-Pierre-Lafeuille.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

Successeur de BAKER

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

Le propriétaire gérant: A. COUÉLANT



LACTINA SUISSE

ALIMENT POUR VEAUX

Médaille d'Argent, Expos. Univ. Paris 1900

Médaille d'Or, Expos. Univ. Liège 1905

Aliment complet, remplissant avec une douceur excessive le rôle naturel pour l'élevage et l'engraissement des veaux et porcelets. — 22 ANS DE SUCCÈS.

USINE : Place des Charpennes, LYON.

On demande des dépositaires là où il n'en existe pas encore.

La "LACTINA SUISSE" se trouve chez MM.

Syndicat Agricole du Lot à Cahors. — L. Bourrières, épiciier à Ste-Aulauze. — L. Lagaspie, pharmacien à Catus. — E. Espinasse, épiciier à Limogne. — Demeaux, grainetier à Montcuq. — Pierre Bachler, sellier à Bagnac. — Léon Douliou, épiciier à Cajarc. — A. Cayrol, grainetier à Lacapelle-Marival. — F. Martignette, épiciier à Assier. — Francis Ste-Marie, sellier à Latronquière. — Lamothe et Chansard, négociants à St-Céré. — Souladie jeune, épiciier à St-Céré. — L. Landes, pharmacien à Gramat. — V.-E. Doumer, pharmacien à Labastide-Murat. — Frédéric Merlange, épiciier à Martel. — Rouves, grainetier à Souillac. — M. Bourès, pharmacien à Puybrun. — Aug. Mouisset, grainetier à Fumel (Lot-et-Garonne).

LOTÉRIE de la Ville de Marseille

pour la Conservation du Parc et des Monuments de L'EXPOSITION COLONIALE

(Arrêté ministériel en date du 18 avril 1907)

375.000 francs de lots

Gros Lot: 100.000

et Cent neuf autres lots espèces de 50.000, 25.000, 10.000 et 1.000 francs, etc.

UN SEUL TIRAGE: 30 Septembre 1908

Prix du Billet: 1 franc

EN VENTE PARTOUT

(SERVICE D'HIVER 1907-1908)

De Paris à Toulouse par Cahors				De Toulouse à Paris par Cahors				De Cahors à Libos					
739	5 (1)	121	23 (3)	35	1425	42 (4)	16 (2)	1140-1128	1432 (*)	4	122	1136	700
OMNIBUS	EXPRESS	RAPIDE	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	OMNIBUS	DIRECT	EXPRESS	RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS
PARIS (Orsay) dép.	10 15	7 30	8 30	10 51	—	1 49	2 43	3 18	5 45	8 45	11 37	10 53	7 15
PARIS (Aust.) dép.	10 24	7 39	8 45	11 4	—	4 1	3 37	4 32	7 55	9 34	12 27	10 53	7 15
LIMOGES arrivées	4 27	12 53	2 45	3 58	—	—	4 1	5 20	8 30	9 57	—	12 13	8 38
LIMOGES départ.	4 38	12 59	2 53	4 28	—	—	—	6 9	9 17	—	—	12 13	8 47
BRIVE arrivées	6 20	2 28	4 34	12 23	—	—	—	6 19	9 26	—	—	12 34	8 59
BRIVE départ.	6 45	2 41	4 50	1 12	—	—	—	6 33	9 38	—	—	12 34	8 59
Gignac-Cressensac	7 21	—	—	1 47	—	—	—	6 42	9 46	10 35	1 23	12 42	9 7
SOULLAC arr.	7 40	—	5 25	2 6	—	—	—	7 19	10 35	10 40	1 27	—	9 29
SOULLAC dép.	7 45	—	5 28	2 10	—	—	—	7 33	10 47	—	—	—	9 41
CAZOULES	7 53	—	—	2 18	—	—	—	7 47	10 53	—	—	—	9 54
Lamothe-Fénéol	8 9	—	—	2 34	—	—	—	7 56	11 02	—	—	—	10 7
Nozac	8 19	—	—	2 44	—	—	—	8 6	11 10	—	—	—	10 16
GOURDON	8 31	8 8	—	5 53	2 56	—	—	8 21	11 22	—	—	—	10 25
Saint-Clair	8 40	—	—	3 5	9 27	—	—	8 30	11 30	—	—	—	10 40
Dégagnac	8 51	—	—	3 16	9 39	—	—	8 39	11 39	—	—	—	10 48
Thédirac-Peyril	9 2	—	—	3 27	9 51	—	—	8 53	11 43	—	—	—	10 57
Saint-Denis-Catus	9 13	—	—	3 38	10 2	—	—	9 7	11 43	—	—	—	11 9
Espère	9 22	—	—	3 47	10 12	—	—	9 17	11 52	—	—	—	11 17
CAHORS arrivées	9 32	8 47	4 11	6 29	3 57	—	—	9 36	12 00	2 58	—	—	11 22
CAHORS départ.	9 41	8 53	4 15	6 41	4 7	—	—	10 7	12 09	3 4	—	—	11 22
Sept-Ponts	9 51	—	—	4 18	7 12	—	—	10 7	12 12	3 4	—	—	11 22
Cieurac	10 5	—	—	4 34	7 29	—	—	10 7	12 20	3 4	—	—	11 22
Labenque	10 12	—	—	4 42	7 38	—	—	10 7	12 29	3 4	—	—	11 22
Causade	10 45	9 35	—	7 18	8 19	—	—	10 7	12 37	3 4	—	—	11 22
MONTAUBAN arr.	11 19	10 2	5 15	7 44	8 58	—	—	10 7	12 45	3 4	—	—	11 22
MONTAUBAN dép.	12 13	10 49	6 5	8 38	—	—	—	10 7	12 53	3 4	—	—	11 22